

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR15.27PR**

**concernant**

**Une demande de crédit d'investissement de CHF 110'000.-  
pour l'équipement de la salle des débats**

**et la réponse au postulat du 3 novembre 2011 du Conseiller Brian Oosterhoff**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s,

La Commission a siégé le 29 septembre, le 21 octobre et le 5 novembre 2015.

Elle était composée de Mmes Elisabeth DESCAMPS et Anne-Louise GILLIÈRON (excusée le 21 octobre), ainsi que de MM. Steves BUCHS, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, Boris RICHARD, Bart WIND et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD (deux premières séances), Syndic, de Mme Gloria CAPT (première séance), Municipale de l'Urbanisme, de M. Fermino CECCHINI (première séance), responsable du service informatique, MM. Jean-François SUTTERLET (responsable de la filière Bâtiments) et Serge STEHLE (SDIS). Nous les remercions pour les informations livrées et pour leur collaboration tout au long des trois séances... La Commission remercie également le Secrétariat du Conseil communal pour la transmission des principaux documents issus des démarches effectuées par le Bureau.

### **Introduction**

En 2005, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains quittait la salle aujourd'hui dédiée aux mariages, au premier étage de l'Hôtel de Ville, afin de prendre de la hauteur et de s'installer au deuxième étage de l'édifice, dans la salle des Débats. Depuis, le lieu de séance du Conseil communal est un sujet de discussion récurrent qui a occupé plusieurs municipalités et équipes du Bureau.

La salle des Débats dans laquelle nous siégeons n'est historiquement pas le siège du Conseil communal et son aménagement actuel n'est pas spécifiquement conçu dans ce but. L'état inquiétant des chaises, souvent rafistolées, l'absence de place pour écrire et consulter ses dossiers ou encore l'absence de matériel de vote électronique ne permettent aujourd'hui plus de travailler convenablement, à l'heure où les dossiers se complexifient et où les séances se rallongent. Notons encore que, du point de vue de la sécurité, l'agencement avec des chaises non liées n'est clairement pas dans les normes (ECA) et qu'il faudra rapidement s'y conformer, comme l'a indiqué le responsable SDIS.

Des réflexions ont donc été menées depuis quelques années maintenant afin d'imaginer un meilleur cadre de travail pour les séances du Conseil. De nombreuses démarches ont ainsi été initiées et de nombreuses séances tenues par son Bureau. Un rappel des principales étapes n'est pas inutile pour appréhender la problématique.

### **Bref historique**

Quelques années après l'« emménagement » dans la salle des Débats, le Bureau du Conseil communal, sous la présidence de Mme Valérie JAGGI WEPF, a entrepris les premières démarches

---

concernant son réaménagement. Un premier rapport fut ainsi remis à la Municipalité le 4 juin 2012. Il proposait un aménagement mobile avec notamment des tables de travail munies de cache-prises pour l'électricité et le réseau, voire l'acquisition de matériel pour le vote électronique. La Municipalité alors en place a refusé le projet, estimant que la maintenance serait trop lourde (entreposage, manutention).

Le 25 novembre 2014, la Municipalité soumettait au Bureau alors présidé par Mme Carmen TANNER une double proposition avec variante fixe ou mobile. Ce dernier repoussa à son tour les deux projets, jugeant qu'ils n'étaient pas assez aboutis. Pour aller de l'avant, il proposait cependant de mener un débat de principe sur le maintien ou non du Conseil à l'Hôtel de Ville, afin de travailler ensuite sur un projet plus abouti.

Concernant l'équipement des conseiller-ère-s, un postulat déposé par M. Brian OOSTERHOFF demandait en 2011 d'étudier un système de communication sans papier, notamment par le recours aux tablettes tactiles.

Les deux variantes mentionnées dans ce préavis sont presque identiques, en tout cas en ce qui concerne le budget, à celles proposées par l'ancienne Municipalité et refusées par le Bureau d'alors.

### **Variantes étudiées, choix de la Municipalité**

Dans sa configuration actuelle, la salle des Débats date de 1969, aussi bien pour son plancher que pour ses peintures ou son mobilier. Si la pièce elle-même est classée par l'entremise du bâtiment entier, la substance de ses aménagements internes est bien moindre.

Comme mentionné plus haut, le présent préavis reprend deux variantes, une mobile et une fixe, mais n'en retient qu'une, la mobile.

La version mobile propose avant tout de fournir des chaises avec tablette amovible, mais aussi une connexion WIFI améliorée ainsi que l'usage de boîtiers télécommandés pour le vote. Le coût serait de CHF 110'000.- mais ne prend pas en compte les CHF 10'000.- dédiés à l'indemnisation annuelle des conseiller-ère-s pour l'amortissement du matériel ou pour l'impression à domicile des documents.

La variante fixe, conservant l'orientation actuelle, impliquerait l'aménagement d'une structure de fixation des sièges au sol et donc la dépose du plancher, seule solution pour faire passer les câblages électriques et électroniques nécessaires. L'idée est aussi de profiter de la dépose du plancher et des plinthes pour rafraîchir la peinture, combler les fissures aux corniches du plafond et rénover d'autres éléments ornementaux. Cette variante dont le coût est évidemment plus élevé, coûterait CHF 670'000.-.

Le montant prévu pour la rénovation de la salle dans le plan des investissements est de CHF 400'000.- Dans son rapport, la Municipalité retient donc la variante mobile, pour diverses raisons. Financières d'abord, mais aussi parce que la section des Monuments et Sites historiques a préavisé en faveur de la variante mobile. Enfin, il serait important de conserver le caractère modulable de la salle des Débats, seul grand espace de l'Hôtel de Ville,

### **Un projet non abouti**

L'impression que l'on peut retirer du rapport – très lacunaire sur certains aspects – comme des premières discussions de commission, est que seule la variante mobile est possible. Pourtant, plusieurs éléments montrent qu'elle n'offre en l'état pas du tout une solution satisfaisante. On constate tout d'abord une organisation en un seul bloc supprimant le couloir central existant et qui permet pourtant de circuler plus facilement et d'« aérer » la répartition des conseiller-ère-s.

Les chaises proposées – et testées par les conseiller-ère-s cette année – comportent des placets rabattables qui permettent à peine d'y poser une feuille. Plus encore, un simple calcul montre que, lorsqu'ils sont dépliés, l'espace entre deux rangées n'est que de 20 cm, obligeant les conseiller-ère-s d'une rangée à replier ledit placet à chaque fois qu'il faudra aller vers le pupitre. De même, chaque prise de parole impliquera de le rabattre pour se lever. Il est clair que son usage sera dès lors rapidement abandonné.

Ce type de chaise repousse également l'idée d'usage de matériel électronique, avec ou sans fil. Où

poser les micros et/ou boîtiers de vote qu'il faudra tenir à chaque déplacement d'un-e collègue, cela en plus des textes et autres tablettes ? Un système de fixation amovible sur le dossier de la rangée suivante n'est pas non plus possible en raison de la place disponible.

Finalement, la mise en avant de ces contraintes n'apportera pas plus de confort – qualité des chaises exceptée – et cette solution, par son organisation comme par le type de transformation, n'est en tout cas pas une avancée par rapport à la situation actuelle. À ce titre, la délégation municipale s'est rendu compte de ces contraintes en séance, mais elle a déclaré qu'elle n'avait en l'état rien de mieux à proposer. Enfin et d'après le responsable de la filière Bâtiments, « il n'y a (...) aucune solution qui réponde à tous les besoins dans une configuration mobile, avec si peu d'espace. Les risques de chute et de casse sont de fait très élevés. »

Si le préavis mentionne bien que le projet proposé n'est pas une fin en soi, il est légitime de se demander si nous voulons investir CHF 110'000.- dans un projet clairement déficient. La Municipalité a évoqué la possibilité de délocaliser ultérieurement les séances, mais sans aucune piste. Elle a aussi déclaré que le projet de variante fixe n'avait pas été étudié en profondeur.

Les premières impressions de la commission ont été que l'aménagement de cette salle présentait de nombreux écueils, insurmontables pour certains, en termes d'espace, de sécurité, de protection du bâtiment ou de finances. Les séances suivantes et les documents mis à disposition par les services de la ville comme par le secrétariat ont montré que nombre de ces contraintes n'étaient pas insurmontables, donnant le sentiment qu'il n'y avait pas une volonté claire de trouver les meilleures solutions. De même, il était a priori difficile de se prononcer sur le projet sans se déterminer sur le devenir du lieu de séance à moyen terme.

### **Déménager ou rester ?**

Ainsi, la première étape pour la commission a été de se prononcer clairement sur le maintien ou non des séances du Conseil à l'Hôtel de Ville, comme l'avait souhaité le Bureau en tant que préalable à tout projet. L'importance de réaliser des transformations étant réelle, la Commission a décidé de mener le débat.

L'argument souvent cité pour justifier un projet minimaliste à l'Hôtel de Ville est celui d'un déménagement à moyen terme. Pourtant les solutions d'une salle adéquate ne sont pas nombreuses. L'idée a souvent été évoquée d'attendre la construction du bâtiment à l'emplacement du parking de l'Ancien Stand. En l'état, il est peu probable qu'elle intervienne avant 2020. Un autre aspect est qu'il s'agit d'un bâtiment dans lequel on aimerait installer beaucoup de choses (magasin Manor, multiplexe, bibliothèque communale, salle de réunion), mais dont la/les destinations seront avant tout liées à la volonté de l'entrepreneur, la ville n'ayant certainement que peu d'influence sur les décisions de ce dernier. Le bâtiment de l'ancienne Poste (récemment l'objet de rocade entre les services de la ville) ou la Marive, éloignée du centre et plutôt dédiée aux spectacles, n'apportent pas de solution plus convaincante.

Au-delà de ces constats, c'est la question même de la sortie du Conseil de l'Hôtel de Ville qui pose problème. Ce dernier est en effet le lieu historique pour le parlement de la ville. Le quitter, c'est aussi abandonner le lieu symbolique du législatif. Pour de nombreux-ses commissaires, il ne serait pas envisageable de siéger ailleurs, raison pour laquelle la commission, après discussion, a conclu à l'unanimité qu'une large majorité des conseiller-ère-s ne se verraient pas siéger dans un autre espace si de bonnes conditions pouvaient être réunies à l'Hôtel de Ville. Elle s'est donc positionnée à l'unanimité en faveur du maintien des séances du Conseil communal dans le bâtiment actuel. Cette position a permis à la commission de se fixer sur le présent préavis mais aussi de réfléchir à d'autres solutions, notamment en envisageant une variante fixe autre que celle esquissée dans le rapport. Si cette démarche ne faisait pas partie directement de son mandat, elle fut déterminante quant à la décision relative audit préavis.

### **Des contraintes presque insurmontables au « tout est possible »**

Au début, les commissaires ont eu l'impression que les écueils étaient trop nombreux et qu'il fallait

clairement laisser de côté une variante fixe – impression entretenue par le rapport comme par les propos de la délégation municipale. Puis, au fil des informations récoltées et après des contacts répétés avec divers intervenants dont le responsable de la ville pour la filière Bâtiments, par l'intermédiaire et le soutien de la Municipalité, ou avec la responsable de la section des Monuments et Sites historiques, il s'est avéré que les obstacles pouvaient en très grande partie être amenuisés, voire surmontés, notamment en comparant le cas yverdonnois avec celui de Lausanne, très proche en ce qui concerne l'espace ou la substance patrimoniale.

**ESPACE ET SÉCURITÉ :** la surface de la salle, soit 130 m<sup>2</sup>, est certes limitée, mais pourrait certainement accueillir une organisation en hémicycle, avec par exemple une orientation dirigée vers le Château, à 90° de l'actuel agencement. La variante fixe avec des sièges rabattables et des pupitres continus permettrait de densifier l'occupation.

Si les chemins de fuites sont théoriquement de 1,20 m (deux personnes pouvant se croiser), il est possible d'après le responsable du SDIS de déroger légèrement aux normes moyennant l'adoption de mesures adéquates : organisation optimale de la salle, type d'ameublement ou nombre de voies d'évacuation (relativement nombreuses en l'occurrence avec cinq portes de sortie sur quatre pièces différentes). Une option non envisagée dans le préavis, l'alignement du perchoir sur un seul rang, permettrait par exemple à elle seule de gagner un rang entier de sièges.

Dans tous les cas, il est clairement apparu que l'application stricte de toutes les normes de sécurité ne peut être appliquée dans un bâtiment historique, car cela atteindrait trop fortement à sa substance.

**SUBSTANCE HISTORIQUE :** L'Hôtel de Ville est classé en note 1 dans le recensement architectural de la ville. Si la salle des Débats est englobée dans ce tout, son aménagement actuel (plancher, boiseries et peintures) qui date de 1969, n'est pas directement concerné par ce classement. Le préavis négatif de la section des Monuments et Sites historiques pour la variante fixe s'explique par le fait que ledit service avait le choix entre une variante mobile ne portant pas du tout atteinte à la substance de la salle et une variante fixe évidemment plus lourde de conséquences. De l'aveu même du service, cette dernière solution n'a donc pas été étudiée en détail.

Le plancher n'a pas de grande valeur. Il n'est pas directement posé sur les solives du deuxième étage mais repose sur une structure porteuse, remplie notamment de tout-venant en guise d'isolation. Moyennant assainissement, il serait donc possible d'aménager un nouveau plancher sans modifier grandement le niveau de circulation de la salle. Une intervention archéologique est possible mais serait probablement sans grande incidence financière.

**FINANCES :** Un des arguments mentionné dans le préavis et répété par la délégation municipale est que la version mobile n' « est pas conçue comme une fin en soi ». Ainsi, il a été dit que les 500'000.- économisés sur une variante fixe pourraient être investis lors d'un déménagement ultérieur. L'économie serait ici immédiate mais pas définitive puisqu'un tel investissement est ainsi envisagé, voire souhaité à moyen terme. On peut par ailleurs légitimement douter de se montant pour l'aménagement d'une salle dans un autre bâtiment – neuf ou pas – dont il faudrait peut-être louer ou acheter une pièce à dessein.

#### **CÂBLAGES ET MATÉRIEL DE VOTE :**

L'installation de mobilier fixe comme de câbles électroniques et électriques nécessiterait le passage d'un important câblage sous le plancher. La variante fixe résoudrait le problème puisque le câblage passerait sous le plancher nouvellement aménagé. D'autre part, des solutions plus légères peuvent être envisagées, comme le recours à un matériel de vote WIFI ou la limitation des prises électriques.

#### **USAGE DE LA SALLE**

La salle des Débats est régulièrement occupée par d'autres organismes (services de la ville,

associations) et dans d'autres contextes (votations). À ce titre, sa modularité est un avantage. Pourtant, l'exemple lausannois montre que malgré un aménagement fixe, sa salle est quotidiennement occupée, les occupants pouvant justement bénéficier des aménagements. De plus, l'Hôtel de Ville possède d'autres salles de travail (salles de conférences) et des espaces plus importants peuvent être au besoin utilisés (salle des Pas perdus, Aula Magna au Château).

Le survol de ces obstacles indique qu'une variante fixe est donc clairement possible, comme l'a souligné le responsable de la ville pour la filière Bâtiments. Il s'agit avant tout de la volonté de la Municipalité comme du Conseil Communal. Soulignons également qu'une version mobile serait certainement moins sûre en cas de sortie précipitée ou simplement en matière de circulation dans la salle, étant donné le risque de casse et/ou de chute.

### **Plus que des contraintes, une question de volonté**

Il est légitime de se demander s'il est nécessaire d'investir plus de 650'000.- dans le réaménagement de la salle des Débats. Pour la commission, il est encore plus important de savoir dans quelles conditions veut évoluer le parlement de la deuxième ville du Canton et s'il veut se donner les moyens d'y arriver au mieux. Ce ne sont pas seulement 11 séances par année qui sont en jeu, mais 11 moments où il décide du budget, des investissements ainsi que des projets qui façonneront le devenir de la ville. La complexité des projets, leur durée et la nécessité du recours aux technologies de l'information n'iront pas en diminuant. Pour la commission, elles justifient un aménagement qui soit représentatif de la qualité du travail accompli autant par les services de la Ville que par la Municipalité ou par le Conseil ; un aménagement qui n'incite pas les conseiller-ère-s à se réjouir de la fin de séance, comme c'est actuellement le cas vu qu'il est impossible de travailler dans des conditions adéquates.

### **Conclusions**

La commission est pleinement consciente que tant les contraintes spatiales qu'historiques ne permettront pas d'obtenir une solution parfaite, que ce soit pour la variante mobile ou fixe. En revanche, elle souligne la chance que le Conseil aurait de disposer d'un outil de travail moderne et performant tout en restant au cœur de la ville et de son centre de décision historique, en aménageant la salle des Débats de manière fixe. Travailler dans de bonnes conditions n'est pas un luxe, mais un besoin.

Elle estime aussi que la plupart des obstacles mis en avant dans le cadre d'une variante fixe sont surmontables et qu'il s'agit avant tout d'une question de volonté.

Il est évident que le réaménagement de la salle des Débats est essentiel, mais qu'il doit aussi être le fruit d'un projet abouti, ce qui n'est clairement pas le cas du préavis. L'adoption d'une solution mobile transitoire serait non seulement un gaspillage d'argent et de matériel, mais repousserait très certainement les démarches pour une vraie salle parlementaire aux calendes grecques.

La commission est convaincue de l'importance pour les conseiller-ère-s d'avoir une salle dont l'équipement et le confort leur permettront de travailler dans les meilleures conditions. Elle n'a donc pas retenu le présent préavis et vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à refuser à l'unanimité de ses membres le préavis tel que proposé. De plus, elle encourage la Municipalité à reprendre le projet fixe esquissé dans le préavis dans les meilleurs délais et à étudier les possibilités de réalisation dans la salle des Débats. La commission s'est également penchée sur la salle réalisée à Lausanne et propose que la Municipalité ainsi que les services s'en inspirent pour un prochain projet de réaménagement de la salle du Conseil communal.

Yverdon-les-Bains, le 24 novembre 2015

  
Yann MAMIN